



Communiqué de presse

## **Deux avocats lancent un Cabinet pas comme les autres : *Augustin mon Avocat* le premier Cabinet d'avocats 100 % digital**

**La révolution digitale touche de nombreux secteurs. La profession d'avocat est elle aussi concernée et devrait connaître des changements importants dans la manière qu'ont les avocats de proposer leurs services aux clients. Beaucoup en parle, mais personne ne l'a encore fait !**

**Fruit de leur longue expérience en Cabinet traditionnel, deux avocats ont compris l'intérêt et le potentiel des nouvelles technologies pour faire évoluer la pratique de leur métier. David Dumont et Maxime Mucetti, inscrits au barreau de Paris, lancent aujourd'hui un concept innovant : un Cabinet d'avocats entièrement digital, dédié au conseil pour les entreprises.**

A travers une plateforme web conviviale et intuitive, *Augustin mon avocat* modernise, pour les entreprises et les sociétés, l'accès au droit et aux services d'un avocat en le rendant plus simple, plus rapide et plus transparent.

*Augustin mon avocat* permet d'obtenir une consultation juridique, sous forme dématérialisée de question/réponse, dans un délai de 96 heures ouvrées, avec un honoraire unique. La consultation est assurée par les avocats du Cabinet.

### **UNE question, LA réponse : Augustin mon avocat**

Lancée le 12 février 2018, la solution *Augustin mon avocat* a été murie depuis plus de 5 ans par les deux fondateurs, pour tenir compte de toutes les contraintes législatives et déontologiques liées à leur profession d'avocat.

Une étude de marché auprès d'IPSOS a préalablement été menée afin de connaître les attentes des entreprises en matière d'accès au droit et le résultat est sans appel : « *Plus d'un tiers des entreprises interrogées est intéressée par l'utilisation d'un tel service* » (source : Etude IPSOS de Janvier 2017, sur un panel de 300 entreprises et sociétés en France de 0 à 249 salariés).

Grâce à *Augustin mon avocat*, l'accès au droit et au conseil d'un avocat se démocratise.

« Notre Cabinet en ligne est pionnier dans ce domaine. La valeur ajoutée de notre métier réside dans notre capacité à apporter à nos clients un conseil juridique personnalisé par des réponses rapides et engageantes ayant une valeur juridique ; c'est ce que nous faisons au quotidien depuis des années. C'est en constatant l'absence de solutions 100% web pour le conseil juridique, que nous avons décidé de digitaliser notre activité et de lancer Augustin mon avocat. Consulter un avocat à travers une plateforme web est une véritable innovation qui devrait profondément changer les usages et va simplifier le quotidien des entreprises ! », explique **David Dumont, co-fondateur d'Augustin mon avocat.**

### **Augustin mon avocat, comment ça marche ?**

Comme sur n'importe quel site, le client doit, dans un premier temps, créer un compte pour avoir accès à son espace client qui lui permettra de poser sa question.

Une fois la question validée par le Cabinet dans un délai de 48 h ouvrées maximum, un avocat est chargé de la traiter, et la réponse est disponible sous 96h ouvrées maximum. Chaque question peut être assortie de pièces jointes.

L'honoraire est forfaitaire, unique et connu à l'avance : 350 € H.T.

« Nous proposons un prix fixe afin que la consultation soit transparente, en plus d'être simple et intuitive », ajoute **David Dumont, co-fondateur d'Augustin mon avocat.**

Tout se fait en ligne en une seule fois *dans le respect* de la déontologie du métier d'avocat. Enfin, les avocats peuvent être amenés à aider le client dans la formulation de sa question si celle-ci n'est pas claire ou ambiguë.

### **Un fonctionnement accessible, simple et rapide**

Jusqu'à aujourd'hui, le frein majeur résidait dans la difficulté de recourir à un avocat : manque de prévisibilité des couts, de connaissance, de temps, etc. L'étude a révélé que le facteur déterminant d'utilisation de ce nouveau service était celui de la simplicité d'accès au service d'un avocat. *Augustin mon avocat* répond à ce besoin en digitalisant tout le process de consultation.

« Nous avons souhaité lancer un Cabinet d'avocats digital pour répondre aux besoins des professionnels et nous adapter à leur fonctionnement. Ils n'ont souvent pas le temps de chercher l'avocat qui pourra les accompagner, ni de se déplacer pour une consultation et cherchent à obtenir une réponse rapide à leur question. La digitalisation des services est entrée dans les mœurs, il s'agit alors d'en saisir les usages ; et c'est ce à quoi répond précisément Augustin mon avocat. Avec cette nouvelle approche, le droit n'a jamais été aussi simple », commente **Maxime Mucetti, co-fondateur d'Augustin mon avocat.**

### **À propos d'Augustin mon avocat**

Lancée en février 2018, Augustin mon avocat est la première plateforme de consultation d'avocats conseil en ligne, dédié aux entreprises et sociétés. Leurs engagements sont clairs : un délai de réponse de 96h ouvrées, une réponse engageante juridiquement, une prestation à un honoraire unique de base de 350 euros H.T. à la question. Les domaines du droit couverts par Augustin mon avocat sont : droit fiscal, droit du travail, droit des sociétés, droit immobilier, droit des contrats, droit des affaires, droit du dirigeant d'entreprise, droit de la propriété intellectuelle, et droit des nouvelles technologies.

**Contact presse :**

Agence MilleSoixanteQuatre

Myriam Baghdadi

[m.baghdadi@millesoixantequatre.com](mailto:m.baghdadi@millesoixantequatre.com)

01 85 76 12 09

06 79 40 17 13